

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[148_Correspondance du comte de Montalivet à François Guizot : 1836-1869](#)[Item](#)[Paris, le 21 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot](#)

Paris, le 21 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot

Auteurs : Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1814-1830, Restauration\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Histoire \(France\)](#), [Mémoires \(Guizot\)](#), [Politique \(France\)](#), [Récit](#), [Souvenirs](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1858-06-21

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote3, AN : 163 MI 42 AP 148 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880), Paris, le 21 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot, 1858-06-21

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6055>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Information Bibliographique

Titre	Auteur	Date	Lien
Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps	François Guizot	1858	Lien externe
Notice créée par Marie Dupond Notice créée le 22/02/2024 Dernière modification le 25/05/2025			

Paris, 21 juin 1858.

Monsieur,

Vous desiriez avoir des détails précis sur l'enlèvement
des anciens ministres du Roi Charles X après l'arrêt de la
Cour des pairs, et sur leurs translations à Vincennes.

L'enlèvement n'a pas eu lieu après mais avant
l'arrêt de la Cour, pendant que les pairs délibéraient en
chambre du conseil.

à 1 h. $\frac{1}{2}$ les débats avaient été clos. — à 2 h. j'
prenais sur moi d'extraire les anciens ministres de la prison
du Petit Luxembourg pour les reconduire à Vincennes,
où j'les remettai sains et saufs, à 5 h. entre les mains
fidèles et courageuses d'adj. Daumesnil. — à 6 h. $\frac{1}{2}$ j'étais
de retour au Ministère de l'Intérieur après avoir
parcouru le faub. St Antoine et le quartier du Pont
Neuf, où l'agitation s'était concentrée. — à 10 h.,
l'arrêt de la Cour des pairs était prononcé.

2/

J'en étais mis à la tête de l'effort qui ramenait en
line les quatre prisonniers dont la vie était menacée
par les passions populaires. — L'opinion publique m'a
tenu grand compte de cette action, quelque simple qu'elle
fut. Mais est-ce en elle seule qu'a résidé le danger,
la vraie difficulté, et, j'oserais le dire, le vrai mérite de
la journée, si j'ai quelque droit à ce que ce mot soit
ici prononcé ?

La veille, le 20 Jbre, il avait été décidé en conseil
des ministres

1° que j'avais les pleins pouvoirs du gouvernement pour
la protection de la tour et des accusés

2° que toutefois le conseil siégerait en permanence, pour
prendre, au besoin, telles résolutions qu'il appartiendrait.

Il avait été entendu entre le g^r Lafayette, le M^r Soalt et
moi

1° que le g^r Lafayette s'établirait au Luxembourg,

2° que les avant-postes de la garde nationale et de l'armée
seraient placés de telle sorte que tous les abords du Luxembourg
fussent entièrement libres.

3° qu'on ferait occuper principalement par les troupes
de ligne l'intérieur du jardin depuis le Palais jusqu'à
l'Observatoire c'était la voie la plus facile et la plus directe
pour ramener les accusés ministres à Vincennes.

3/

Le 21 que les
la nuit au Lux

Cependant, j'ai
la tour que la
de la clôture des

— j'avais
établi au Lux
Milton Marat

Mais dans
quant au place
c'est-à-dire que
après avoir posé
la question, le
tous les ministres
parfaitement

Mais deux
moi avaient
l'intérieur de
peu de troupes
dont les disposi-
tions, par suite
poste n'avaient

Vers midi
plusieurs messages

31
2
1
2° que des chevaux de poste seraient placés pendant la nuit au Luxembourg.

Enfin, j'étais secrètement convenu avec le Président de la Cour que la translation des accusés aurait lieu au moment de la clôture des débats publics.

- Quant le 21 au matin, j'ai trouvé M^r de La Fayette établi au Luxembourg : il y fut bientôt rejoint par M^r Adolphe Barrot, Préfet de la Seine.

Mes instructions avaient été ponctuellement exécutées, quant au placement des avant-postes. Ils formaient un vaste cercle qui commençait à la place St Sulpice, et s'y refermait après avoir passé par le carrefour Bussy, l'Ecole de Médecine, le Panthéon, l'Observatoire, la rue Notre-Dame des Champs, etc. Tous les mouvements autour du Luxembourg étaient parfaitement libres.

Mais deux des dispositions essentielles recommandées par moi avaient été fatalement négligées. C'est ainsi que l'intérieur du jardin et du Palais ne contenait que fort peu de troupes de ligne, et était encombré de gardes nationales, dont les dispositions étaient loin d'être rassurantes. De plus, par suite d'un déplorable malentendu, les chevaux de poste n'avaient pas été envoyés au Luxembourg.

Vers midi 1/2, le Président de la Cour m'envoya plusieurs messages pour me demander si tout était prêt, ajoutant en

4)

en dernier lieu qu'il lui était impossible de prolonger l'audience beaucoup plus longtemps.

Je dus alors renouer au plan arrêté la veille.
Je fis dire au Président que j'en étais par, et que les accusés devaient être ramenés dans la prison du Petit Luxembourg.

Le bruit courait dans le public, et je savais moi-même que la délibération de la Cour durerait toute la journée.

J'avais donc passé de temps devant moi pour laisser écouler les premiers instants d'agitation qui devaient nécessairement suivre les émotions de ces grands débats que les auditeurs de tribunes répandaient dans les groupes de la garde nationale. En effet des groupes nombreux s'étaient formés. Des députations des Ecoles avaient été introduites dans l'intérieur du Palais, auprès de MM^{rs} de La Fayette et B. Barrot qui les prièrent l'une après l'autre, en leur recommandant le respect dû à la justice, et en les encourageant à contribuer à maintenir l'ordre dans l'intérêt même de la liberté qui, ajoutaient-ils, aurait bientôt tout.

Pendant ces moments d'une agitation pleine d'espérance, j'écrivis à M^r Laffitte. — Quoique très décidé à engager ma responsabilité autant que possible pour le salut de la journée j'adressai à mes collègues que je supposais réunis au Palais Royal la demande de la partager avec moi, au moment où j'apprenais à faire violence, dans l'intérêt même de la justice et des accusés, aux règles même qui ont été faites pour les protéger.
Ma lettre à M^r Laffitte sollicitait une délibération du Conseil.
L.

Des Ministres m'autorisant à enlever les accusés,
avant l'arrêt, et de leur faire s'il le fallait, pour les reconduire
à Vincennes.

M^r Laffitte me répondit bientôt que les Ministres
n'étant pas réunis, qu'il ne pouvait ~~donner~~ m'envoyer
une délibération, mais que je connaissais toute la confiance
que mes collègues avaient en moi.

Ce billet qui me sembla, injustement peut-être, le
témoignage d'une circonspection coupable envers moi, et que
je ressentis comme un abandon cruel, ne fit que donner
plus d'énergie à ma résolution d'accomplir de ne compter
que sur moi seul.

Vers 3 h. les groupes armés de la garde nationale
s'étaient dispersés; les députations des Ecoles s'étaient
retirées, et le Luxembourg avait recouvré le calme dont
l'approche du prononcé de l'arrêt devait le tirer quelques
heures plus tard. — Le moment était favorable. — Il
fallait le saisir.

Paire stationner mes chevaux de main au pied
de l'escalier de la Cour d'honneur, pour donner le change
sur le lieu et l'heure de mon départ;

Reconnaître en personne les abords de la prison sous
la rue de Valenciennes;

Videtur

Vintur la porte intérieure de la geôle confiée à des grenadiers, de la 5^{me} légion : mettre en quelques mots la vie des accusés sous la sauvegarde de leurs honneurs et du chef de bataillon qui les commandait :

Passer en revue dans la cour de la prison le demi-Escadron de garde nationale à cheval et l'escadron de chasse qui devaient m'accompagner pour le commandement du g^l Fabrice :

Choisir pour point de départ, la partie la plus étroite et la plus sombre de la rue de Vaugirard, la porte même de la geôle, en s'arrêtant à cette pensée que le point le plus dangereux en apparence pour la translation des accusés, devait être le moins surveillé par l'animosité inquiète des gardes nationaux :

Monter à la prison après avoir fait former aux grenadiers de la 5^{me} légion, deux haies entières, qu'ils devaient passer les accusés ministres :

Requies la geôle de ma livre les quatre prisonniers. Sur son refus motivé par l'absence d'un ordre écrit du Président de la cour, obtenu par la menace de l'emploi de la force ce qu'il ne pouvait régulièrement accorder à ma demande. — lui laissa quelques mots signés de moi pour dégager sa responsabilité :

Confier

Confier à
le soin de
fait venir
depuis
d'assur-
moi-mis-
Fabrice :

--- un
Vaugirard,
passer avec
gardes nati-
pour pren-
sortait de
tout de
Il en était
d'un pas
surtout de
d'ordre et
un champ
peut être
prudence
aux passio-
ministres de

9) la conduite de

Confier à M. Lavocat⁽¹⁾, Commandant en second du Luxembourg, le soin de conduire les ministres jusqu'à ma voiture que j'avais fait venir au dernier moment devant la porte de la grille. -- Disposer ~~et~~ à l'entour les gardes nationaux, à cheval et les faire descendre l'un de ces derniers, et me placer enfin moi-même à la tête de l'escorte, ayant à mes côtés le général Fabvier:

ce fut l'affaire de courts instants.

Un peu après le ¹¹ la cortège ~~qui~~ ^{qui} ~~avait~~ ^{se} suivait la rue de Valenciennes, la 1^{re} partie de celle de Madame où il fallut passer au milieu des faisceaux d'armes qu'une compagnie de la garde nationale avait dressés en travers de la chaussée, ~~et qui~~ ^{qui} ~~avait~~ ^{se} quittés aussitôt que possible les abords du Luxembourg pour prendre les boulevards du Mont-Sarnon et d'Enfer, et sortait de Paris par la barrière du même nom.

Tout de ce côté était calme, silencieux, d'ext même.

Il en était de même d'Ivry et de Charanton que nous traversâmes d'un pas aussi rapide que possible. Nous rencontrâmes surtout des femmes et des enfants. Les hommes d'ordre et de désordre s'étaient également portés vers Paris, comme vers un champ clos. -- Par un heureux coup de main, nous eûmes avec un mélange de quelque décision et de quelque prudence politiques, nous vîmes d'enlever le principal élément aux passions qui s'y étaient donné rendez-vous. -- Les anciens ministres du Roi Charles X étaient en sûreté, et l'honneur de

(1) La conduite de M. Lavocat dans cette circonstance fut tout à fait digne d'éloge.

8)

la France était sauf.

22 — J'allais répondre à la 1^{re} question de votre
lettre du 7, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire hier. — Je ferai donc la même
pour m'occuper des informations complémentaires que
vous desirez recevoir promptement. Si je le peux, je vous
les enverrai ce soir même.

Je vous prie, Monsieur, la nouvelle assurance
de ma haute considération et de mon profond
tout dévoué,

Montalivet